



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES

RISQUES MAJEURS

LE GUIDE PRATIQUE

Document à conserver



SOMMAIRE

Le mot du Maire	P. 4
Le DICRIM, qu'est-ce que c'est ?	P. 6
Les risques naturels	
■ Feu de forêt	P. 8
■ Inondation	P. 10
■ Mouvement de terrain	P. 12
■ L'alerte météorologique	P. 14
Les risques technologiques	
■ Industriel : Sites SEVESO	P. 20
■ Transport de matières dangereuses	P. 23
Le plan familial de mise en sûreté	P. 25
Les risques majeurs sur le territoire national	P. 28
Synoptique des conduites à tenir	P. 30
Coordonnées utiles	P. 31



LE MOT DU MAIRE

INFORMER ET PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR



La sécurité des Vitrollais est une préoccupation majeure du Maire et de l'équipe municipale.

Nous œuvrons dans ce sens avec force et détermination à travers des dispositifs de prévention efficaces, qu'ils soient municipaux ou en lien avec nos partenaires, police nationale, pompiers, justice...

Le déploiement de la vidéo protection, l'existence d'un Comité Communal des Feux de Forêt, le redéploiement de nos effectifs de police municipale sont autant de dispositifs mis en place qui participent à cet objectif ; prévenir et garantir la sécurité des biens et des personnes sur notre territoire.

Mais cette prévention passe également par l'information préventive en matière des catastrophes naturelles. Cette information est un droit pour chaque citoyen. C'est l'objectif de ce guide pratique. Vous informer des risques majeurs présents sur la commune, des moyens de prévention



et d'alerte et des comportements individuels à adopter en cas de manifestation de ces derniers.

Cette nouvelle édition intègre les retours d'expérience et les actions élaborées suite au tragique incendie d'août 2016. Cet événement nous a permis d'élaborer ce document au regard des expériences tirées, pour nous prémunir encore mieux de ces catastrophes.

Je vous laisse maintenant découvrir ce document et vous invite à le conserver précieusement. Dans le domaine des risques majeurs susceptibles de nuire à la population, notre mission est de donner la priorité à l'information préventive en étant convaincu que c'est la meilleure façon de minimiser ces risques.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles



LE DICRIM QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le DICRIM est un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il est établi par la commune à destination de la population vivant sur le territoire de Vitrolles. L'objectif du DICRIM est d'informer le citoyen des risques majeurs encourus sur le territoire et de ce qu'il doit faire en situation de crise.

Le DICRIM est issu du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) réalisé et diffusé par la préfecture des Bouches-du-Rhône en octobre 2015 qui présente et décrit les risques sur la commune de Vitrolles. Son objectif est d'apporter les informations sur la conduite à tenir, avant, pendant et après.

Risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement (aléa) d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine, impliquant un grand nombre de personnes ou occasionnant des dommages majeurs sur l'environnement (enjeux). Il est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.

L'alerte des populations

Des véhicules de secours ou municipaux équipés de haut-parleurs peuvent diffuser des consignes précises.

Le site internet de la ville, les réseaux sociaux officiels ainsi que les panneaux lumineux de communication peuvent également être utilisés. Lors d'une alerte, les services de radios et de télévisions autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection de la population et la conduite à tenir pour se prémunir des risques encourus.

L'alerte citoyens, inscrivez-vous !

Par ailleurs, si vous souhaitez être alertés en temps réel d'un risque imminent (tempête, inondation, incendie, accident industriel, séisme,...), inscrivez-vous gratuitement sur l'automate d'alerte en quelques clics.

C'est un service de notification d'alertes pour SMS ou message vocal, mis en place par la ville.

RDV sur le site

www.vitrolles13.fr/habiter-a-vitrolles/environnement/les-risques-majeurs



La radio

France Bleu Provence 103.6

Radio Maritima 93.6

QU'EST-CE QUE LE PCS ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel pour la gestion des risques majeurs.

Sous l'autorité du maire, il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS est le maillon local de l'organisation de sécurité civile qui vient compléter les différents dispositifs de secours mis en œuvre par le Préfet.

En cas de crise, un Poste de Commandement Communal (PCC) est activé, quel que soit l'heure ou le jour pour coordonner les interventions des équipes municipales sur le terrain et pour répondre de façon efficace aux attentes des citoyens.

Cette organisation vise à optimiser les missions de sauvegarde conduites par la Ville en concertation continue avec les différentes autorités partenaires (préfecture, sapeurs-pompiers...).



FEU DE FORêt



LE RISQUE FEU DE FORêt À VITROLLES

La commune est classée en zone très sensible aux feux de forêt et des incendies se sont déjà déclarés notamment en août 2016. Le risque feu de forêt est principalement présent au Nord et à l'Est de la commune où se trouve une partie du massif boisé du plateau de Vitrolles. Ce massif représente deux tiers de la commune.

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE FEU DE FORET**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE



- ▶ dégagiez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'INCENDIE EST À VOTRE PORTE



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linge mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

Les Consignes de Sécurité

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Débroussailler en respectant la réglementation qui vous incombe
- Vérifier l'état des fermetures et des toitures
- Ne pas stocker de bois de chauffage près des bâtiments
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériel...)
- Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

Le feu approche		<ul style="list-style-type: none">• Appeler les sapeurs-pompiers au 18 à partir d'un téléphone fixe ou au 112 à partir d'un portable
		<ul style="list-style-type: none">• Rester à l'écart du feu• Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers• Arroser la maison et ses alentours (rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après)
		<ul style="list-style-type: none">• Fermer les bouteilles de gaz à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
Le feu est à votre porte		<ul style="list-style-type: none">• S'enfermer dans un bâtiment solide et bien protégé
		<ul style="list-style-type: none">• Fermer volets, portes et fenêtres et boucher toutes les aérations avec un chiffon mouillé• Respirer à travers un linge humide
		<ul style="list-style-type: none">• Ecouter la radio : France Bleu Provence : 103.6• Radio Maritima : 93.6
		<ul style="list-style-type: none">• Suivre les instructions des équipes de secours
		<ul style="list-style-type: none">• Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes de secours
		<ul style="list-style-type: none">• Rester chez vous sauf ordre contraire des services de secours
		<ul style="list-style-type: none">• Ne pas aller chercher les enfants à l'école pour ne pas les exposer
		<ul style="list-style-type: none">• Si vous êtes en voiture : gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur une route et allumer vos phares

APRÈS

- Eteindre les feux résiduels
- Inspecter la solidité de votre maison et en particulier toutes les parties en bois



INONDATION



LE RISQUE INONDATION À VITROLLES

Les inondations sur la commune sont de deux types :

- Inondations torrentielles, liées aux crues de la Cadière et de ses affluents
- Inondations liées au ruissellement urbain : la commune est touchée dans sa globalité par ce type d'inondation avec des zones plus sensibles comme le secteur de l'avenue Jean Moulin, la Zone Industrielle des Estroublans.



vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation



- fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



- montez à pied dans les étages



- fermez le gaz et l'électricité



- écoutez la radio
► respectez les consignes des autorités



- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Mesures réglementaires

Afin de ne pas aggraver le risque inondation, qui est défini par le croisement entre l'aléa et les enjeux urbains sur le territoire de la commune, un zonage réglementaire figure dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- Ne pas implanter d'enjeux dans les zones non aménagées aujourd'hui et inondables
- Préserver les capacités d'expansion des cours d'eau
- Ne pas construire dans les zones d'aléas forts
- Permettre la densification des centres urbains et le renouvellement de la ville sur la ville
- Des possibilités de construire existent avec des prescriptions pour les zones à risque modéré

Mesures préventives prises dans la commune

- Suivi de la situation météorologique grâce aux bulletins d'alerte de Météo France dès lors que des précipitations exceptionnelles sont prévisibles sur la commune
- L'Entretien des principaux fossés de collecte des eaux est effectué périodiquement
- L'Entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales et création de bassins de rétention afin de réduire l'impact des fortes pluies



MOUVEMENT DE TERRAIN



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN À VITROLLES

Il existe différents types de mouvement de terrain :

- Un phénomène de retrait gonflement lié aux changements d'humidité des sols argileux
- Un tassement des sols compressibles par surexploitation
- Des chutes de blocs et même des glissements de masse, en montagne ou sur les côtes à falaise
- L'érosion sur les côtes sableuses

SÉISME, QU'EN EST-IL À VITROLLES ?

La commune est classée en zone de sismicité modérée niveau 3

Les Consignes de Sécurité

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas
 - Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé
 - Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres
- APRÈS**
- Evaluatez les dégâts et les dangers
 - Informez les autorités



L'ALERTE METEOROLOGIQUE

Instrument privilégié de prévention

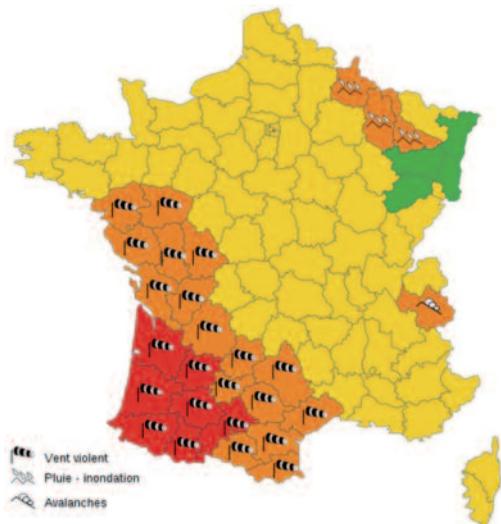
Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Chacun peut s'informer auprès de Météo France en consultant la carte « Vigilance » au 32 50 (0,34 €/minute) ou par internet : www.meteo.fr

La carte vigilance météo concerne 7 types d'évènements repérés par pictogrammes associés à chaque département concerné.

- Vent violent
- Inondation
- Orages
- Neige et/ou verglas
- Avalanches
- Canicule du 1^{er} juin au 30 septembre
- Grand froid du 1er novembre au 31 mars

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportement dans le cas des niveaux 3 et 4 (orange et rouge).



Quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) précisent le niveau de vigilance.

rouge

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informés de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

orange

Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous informés de l'évolution météorologique et conformez-vous aux aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

jaune

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus (ex : mistral, orages d'été). Tenez-vous informés de l'évolution météorologique.

vert

Pas de vigilance particulière

Echelle d'alerte Météo-France

orange

Vent fort

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés
- Limiter vos déplacements

Fortes précipitations

- Visibilité réduite
- Risque inondation
- Limiter vos déplacements
- Ne pas s'engager ni à pied, ni en voiture sur une voie inondée

Orages

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Limiter vos déplacements

Neige et verglas

- Route difficile et trottoirs glissants
- Préparer votre déplacement et itinéraire
- Se renseigner auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière

rouge

Vent fort

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Voies impraticables
- Eviter les déplacements

Fortes précipitations

- Visibilité réduite
- Risque inondation important
- Eviter vos déplacements
- Ne pas traverser une zone inondée ni à pied, ni en voiture

Orages

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Eviter vos déplacements

Neige et verglas

- Routes impraticables
- Trottoirs glissants
- Eviter les déplacements
- Se renseigner auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière



Qu'est-ce qu'une tempête ?

C'est une perturbation associée à un centre de basse pression atmosphérique et provoquant des vents violents tournant autour de ce centre de basse pression.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (force 10 sur l'échelle de BEAUFORT).

orange

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les branches des arbres risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

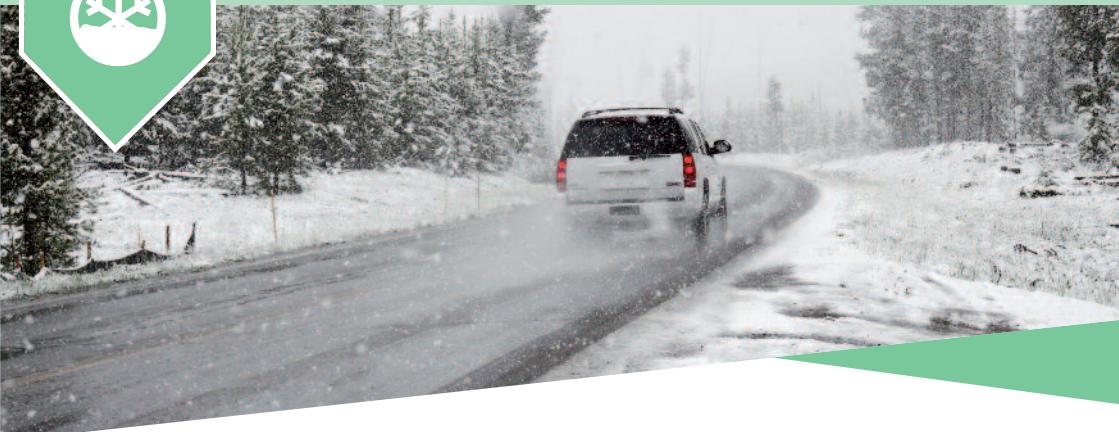
rouge

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Des dégâts importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations.
- Le massif forestier peut être fortement touché.
- La circulation peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Les Consignes de Sécurité

PENDANT LA TEMPÊTE

- Respectez les consignes données par les autorités
- Limitez vos déplacements en évitant de préférence les secteurs forestiers et littoraux
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Restez à l'abri et fermez les portes et les volets
- Rentrez ou arrimez tout objet susceptible d'être emporté
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites des réserves en eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion
- Limitez vos appels au strict minimum



La commune a déjà connu des épisodes de chute de neige pouvant paralyser la circulation et les déplacements en tout genre.

Les Consignes de Sécurité

DÈS L'ALERTE DONNÉE PAR MÉTÉO FRANCE

- Organisez-vous afin de pouvoir demeurer chez vous pendant plusieurs jours
- Prévoyez des couvertures et un moyen de chauffage non électrique (l'électricité manque souvent en pareil cas)
- Mettez-vous en contact avec vos voisins ou personnes ressources potentielles pour organiser l'entraide

PENDANT L'ÉPISODE NEIGEUX

- Ne prenez pas la route
- Ne stationnez pas sous des lignes électriques
- Abritez-vous sous un toit solide et résistant
- Suivez les consignes des autorités diffusées par la radio, haut-parleurs mobiles ou automate d'alerte
- Ne vous exposez pas inutilement au froid

APRÈS L'ÉPISODE NEIGEUX

- Déneigez les abords de votre domicile
- Si vous êtes en voiture, ne reprenez la route qu'avec les équipements appropriés ou si les autorités le permettent
- Informez-vous sur la situation de vos voisins



L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme : déshydrations, aggravation d'une maladie chronique ou coup de chaleur.

Les Consignes de Sécurité

CERTAINS SYMPTÔMES DOIVENT VOUS ALERTER

- Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre...
- Plus grave, un épisode peut se traduire par étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle

Il faut cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau ... Consultez un médecin si les symptômes s'aggravent ou durent.

PROTÉGEZ-VOUS DE LA CHALEUR

- Evitez les sorties et plus encore les activités physiques (sports, jardinages, bricolage...) aux heures les plus chaudes
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez la nuit en provoquant des courants d'air

RAFRAÎCHISSEZ-VOUS

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés, frais : supermarchés, cinémas ... à proximité de votre domicile
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette
- Vous pouvez également humidifier vos vêtements

Les Consignes de Sécurité

BUVEZ ET CONTINUEZ À MANGER

- Buvez de l'eau le plus possible, même sans soif
- Mangez comme d'habitude en fractionnant les repas
- Ne consommez pas d'alcool

N'HÉSITEZ PAS À AIDER ET À VOUS FAIRE AIDER

- Demandez de l'aide à un parent ou à un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise
- Informez-vous de l'état de santé des personnes de votre entourage, isolées, fragiles ou dépendantes et aidez-les à manger et à boire

Mesures préventives prises dans la commune

- Recensement des populations isolées
- Registre Nominatif des bénéficiaires du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels mis à jour chaque semaine par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- Le maire, par l'intermédiaire du CCAS, communique à sa demande au représentant de l'Etat dans son département, le registre nominatif qu'il a constitué et régulièrement mis à jour, recensant les personnes âgées et handicapées qui en auraient fait la demande. Annuellement, une actualisation est effectuée auprès des personnes de plus de 65 ans, des personnes handicapées et des personnes invalides de plus de 60 ans afin qu'elles signalent les difficultés qu'elles pourraient rencontrer en cas de risque exceptionnel
- Les établissements de santé et d'hébergement pour personnes âgées (EHPA, EHPAD) élaborent ou mettent à jour leur plan d'organisation de crise, installent ou vérifient la fonctionnalité des pièces rafraîchies



LES SITES INDUSTRIELS SEVESO

Caractéristiques

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel préjudiciable à, ou impactant, l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlure et d'intoxication par les fumées
 - L'explosion d'un produit ou d'un mélange de produits... avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc
 - La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact
- Ces manifestations peuvent être associées.



Les sites ayant des répercussions sur Vitrolles

La commune de Vitrolles est concernée par trois sites SEVESO dont l'un se trouve sur la commune de Rognac, qui pourraient avoir des répercussions sur le territoire de Vitrolles :

- BRENNTAG Méditerranée
- AIR LIQUIDE
- BUTAGAZ (Sur la commune de ROGNAC mais dont le périmètre du PPI impacte Vitrolles)

Mesures réglementaires

La législation Française imposée aux sites industriels :

- Les trois directives « SEVESO » concernant certaines ICPE utilisant des substances ou des préparations dangereuses
- Contrairement à la réglementation ICPE, elle ne concerne que les risques industriels majeurs et ne traite pas la question des nuisances
- La loi sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du 19 juillet 1976 qui concerne toute activité ou stockage pouvant générer des nuisances ou des risques pour l'environnement
- Actions de sensibilisation et de prévention des scolaires et des enseignants : mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)

Mesures préventives dans la commune

- Mise en place de POI (Plan d'Opération Interne) par l'industriel et avec l'aide des pompiers visant à empêcher qu'un éventuel accident s'aggrave
- Exercices divers déclenchés par le prestataire
- Limiter l'urbanisme autour des sites industriels présentant des risques majeurs
- Informer régulièrement la population pour établir une culture de sécurité commune



LES SITES INDUSTRIELS SEVESO

Le POI de l'établissement BRENNTAG est complété par un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Ce plan définit l'organisation des secours extérieurs lorsque les conséquences du sinistre sont susceptibles d'affecter les populations : alerte la population (sirène), mise en œuvre des moyens de la sécurité civile (pompiers, SAMU, police...) qui coordonne l'action des secours.



**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE INDUSTRIEL**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident

- rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations éloignez-vous-en
- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités

ALERTE
Attention au
risque de pollution

FIN D'ALERTE
30 secondes

- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- ne fumez pas, pas de flamme ni d'éclatelle
- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Caractéristiques

Une matière dangereuse est une substance qui présente des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement. Des accidents peuvent survenir sur les différents modes de transport de ces marchandises : voie routière, voie ferrée, par canalisation, voie fluviale, etc.

Les mesures réglementaires :

Les mesures nationales de prévention s'appuient sur la formation des personnels concernés, la construction de citernes ou canalisations, selon les normes établies avec des contrôles périodiques, l'application de règles strictes de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires de déviation ...), l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code de matière, fiche de sécurité) et sur les modalités d'autorisation des travaux au voisinage des canalisations de TMD.

Quels risques à Vitrolles

Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières.

Les zones exposées au risque TMD sont celles situées à proximité des voies de communication (routes et voie ferrées) et des canalisations.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les modes de transport des matières dangereuses

Par voie routière

- le long des routes départementales n° 113, n° 20 et n° 9
- et ponctuellement, sur les axes secondaires. Par exemple, le réseau urbain est utilisé pour la livraison de fioul domestique.

Ces axes de communication sont relativement proches de l'aire urbaine et pour certains la traversent.

Par voie ferrée

La commune de Vitrolles est concernée par le transport de matières dangereuses par voies ferrées.

Par canalisation

Seules les canalisations de gaz de grande section (de diamètre 150 à 450 mm) sont considérées comme pouvant entraîner un risque majeur. A Vitrolles, ces canalisations traversent l'étang de Berre sous l'eau et logent la D113.



vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie
consignes en cas d'accident



► rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



► respectez les consignes des autorités



► écoutez la radio



► n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



► ne fumez pas, pas de flamme ni d'éclatelle



► ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ



Ce plan constitue pour chaque famille et citoyen, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'un événement majeur en attendant les secours. Ce plan doit se préparer à l'avance. Il permet d'éviter la panique le moment venu.

1. Protéger les documents officiels

En cas de sinistre, le dialogue avec son assureur est toujours plus facile si on a prévu de placer ces documents dans un petit classeur rangé dans un endroit sûr.

Les documents concernant votre état civil sont particulièrement sensibles et indispensables : permis de conduire, carte d'identité, livret de famille, passeport, les actes notariés concernant votre maison (acte de propriété), etc...

Rangez-les à l'abri de l'eau, du feu...

Mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux, informatique...). Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Afin d'éviter tout litige, il peut être intéressant de produire des photos de vos objets les plus précieux.

LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

2. Comprendre et connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité

Pour entendre le son de la sirène d'alerte en cas de risque industriel, appeler le 08 00 427 366 (appel gratuit)

3. Se référer à la liste des numéros utiles ci-jointe

Service d'urgence et de secours, mairie, services de l'Etat, votre compagnie d'assurance...

4. Prévoir des protections temporaires

En cas d'inondation : les batardeaux (système étanche en bas de porte) ou les couvercles de bouche d'aération

En cas de risque technologiques : du ruban adhésif et des linges afin de calfeutrer les ouvertures pour le confinement

5. Couper le gaz et l'électricité

Apprenez où se situent disjoncteur, vanne gaz et robinet d'eau.

6. Se mettre à l'abri ou évacuer

Faites une liste de toutes les choses dont vous aurez besoin et qu'il faudra monter à l'étage, pour le cas où vous auriez la consigne de rester dans les étages supérieurs.

Si vous devez évacuer, renseignez-vous auprès de la mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir. Faites la liste de ce que vous devez emporter et déterminer les dispositions à prendre pour vos animaux de compagnie.

Evitez de vous déplacez inutilement, ne compliquez pas la tâche des sauveteurs.

Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et pensez en priorité aux personnes âgées ou handicapées, qui ne peuvent pas se débrouiller seules.

Kit de mise en sécurité

Pour faire face à la gravité d'un événement majeur et éviter de paniquer, il est recommandé de composer un kit « de mise en sécurité » accessible à tous les membres de votre famille.

Il peut prendre la forme d'un sac et contenir :

- Une radio et ses piles de rechange
- Une lampe de poche et ses piles
- De l'eau potable et quelques vivres longue conservation
- Les médicaments urgents
- Les copies des papiers importants (papier d'identité, permis de conduire, livret de famille...)
- Des vêtements de rechange, nécessaire pour enfant ; couverture de survie...

Assurez-vous que chacun sait où le trouver

LES RISQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

LE RISQUE TERRORISTE

Caractéristiques

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a mis en place une campagne de communication pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste.

Une affiche et des outils digitaux pour savoir comment « Réagir en cas d'attaque terroriste » délivrent à tous les citoyens des instructions qui leur permettront de réagir en cas d'attaque terroriste.

Agir pendant une attaque terroriste

Des réflexes simples :

« S'échapper, Se cacher, Alerter » : grâce aux recommandations, les personnes doivent être en mesure de connaître, comprendre et assimiler en amont les comportements à adopter en situation d'attaque terroriste. Si certains gestes relèvent du bon sens, d'autres ne sont pas toujours connus et évidents. Tous concourent ainsi à l'assimilation de réflexes qui sauvent.

La première réaction doit toujours être l'évasion ; dans l'hypothèse où elle est impossible, il faut chercher un abri ou une cache. Une fois hors de portée ou protégé, il faut, enfin, alerter les forces de l'ordre.

L'affiche rappelle également quelques règles élémentaires en matière de vigilance : la prévention reste en effet la meilleure façon de déjouer une attaque terroriste et de sauver sa vie et celle des autres. Elle est téléchargeable en suivant le lien :

<http://www.risques.gouv.fr/sites/default/files/upload/reagir-en-cas-d-attaque-terroriste.compressed.pdf>

Les Consignes de Sécurité

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER ➤ si c'est impossible ➤ 2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET COMPTER AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Темоин д'una situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
 - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
 - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beaupau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



SYNOPTIQUE DES CONDUITES À TENIR

La ville de Vitrolles vous informe sur la conduite à tenir face aux RISQUES MAJEURS

QUE DOIS-JE FAIRE ?



Lorsque le signal d'alerte retentit



Inondation

- Fermez les portes et les fenêtres
- Coupez gaz et électricité
- Montez dans les étages
- En cas de crue torrentielle, gagnez au plus vite les hauteurs



Séisme

En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas

Pendant les secousses

- A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble
- A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Après les secousses :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Dirigez-vous vers un endroit isolé



Vigilance météo

- Evitez les déplacements
- Renseignez-vous sur l'état des routes
- Roulez doucement
- Protégez les compteurs d'eau contre le gel



Feu de forêt

- Eloignez-vous dos au vent
- Ouvrez portail et barrières
- Enfermez-vous dans un bâtiment en dur
- Fermez portes et fenêtres et bouchez les entrées d'air



Mouvement de terrain

- Fuyez latéralement
- Gagnez au plus vite un point haut
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Accident chimique

En cas de pollution chimique/toxique de l'air :

- Enfermez-vous dans un bâtiment en dur
- Fermez portes et fenêtres et bouchez les entrées d'air

En cas de risque d'explosion :

- Sortez du bâtiment et évacuez la zone de danger



COORDONNÉES UTILES

APPELS GRATUITS D'URGENCE

Samu : **15**

police secours : **17**

sapeurs-pompiers : **18**

urgences européennes : **112**

urgences sourds et malentendants : **114**

NUMÉROS INSTITUTIONNELS

Police Municipale : **04 42 77 91 18**

Police Nationale : **04 88 10 11 30 ou 17 (urgences)**

Mairie de Vitrolles : **04 42 77 90 00**

Préfecture des Bouches-du-Rhône : **04 84 35 40 00**

Centre de secours : **04 42 34 42 50**

SITES INTERNET

Site de la ville : www.vitrolles13.fr

Cartes de vigilance : vigilance.meteofrance.com

Site de la préfecture : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Site d'information sur les risques majeurs en région PACA : www.Cypres.org

Site feux et forêts : www.euroforester.org

DICRIM

Ville de Vitrolles
Direction de la Police Municipale
Pôle prévention des risques majeurs
Tel. 04 42 77 91 18
www.vitrolles13.fr